

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 5 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DEVE 49 Adoption du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 et de la 1ère feuille de route 2017 du Plan économie circulaire de Paris.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Livre Blanc de l'économie circulaire du Grand Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver le Plan économie circulaire de Paris 2017-2020 ainsi que la 1ère feuille de route 2017 de ce même Plan ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1re Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, annexé à la présente délibération, est adopté.

Article 2 : La 1ère feuille de route 2017 du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, annexée à la présente délibération, est adoptée.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO